

ALLEREY ET SES SEIGNEURS

A partir de travaux réalisés au début des années 1950 par un proche de Mme Marie Aymée de Roussy de Sales, châtelaine d'Allerey, comtesse Xavier de Maistre, et à sa demande, M. de Chevannes, et dont une copie datée du 11 juillet 1952 est conservée aux archives du G.E.H.V., j'ai pu reconstituer cette histoire des seigneurs d'Allerey.

Le plus ancien seigneur connu est **Hugues de Palleau**, qui vivait entre 1152 et 1200 et a été contemporain du roi Philippe Auguste.

Le dernier seigneur d'Allerey, **Auguste Louis Zaccharie Espiard**, conseiller au Parlement de Dijon, est exécuté à Paris le 20 avril 1794, pendant la tourmente révolutionnaire. Pendant ces 7 siècles, 8 dynasties se sont succédées à la seigneurie d'Allerey, la plupart du temps par héritage familial : les Palleau, Mailly, Nanton, Lugny, Cusance, Longuet, Trocut, Espiard.

Pour ce travail, M. de Chevannes a consulté les documents suivants :

1° **Dom Urbain Plancher**, Histoire générale et particulière de Bourgogne, T.II, 1751, in fol.

2° **Abbé M. Chaume**, Les Mailly, Fauverney, Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte d'Or, Tome IX, fasc.III (1935), pp 422-455.

3° **Samuel Guichenon**, Histoire de Bresse et de Bugey, Lyon, 1650, in fol.

4° Les archives du château d'Allerey.

5° Les pièces des Archives de Saône et Loire, série F, de la Collection Abel Jeandet.

6° Les fonds des Archives de la Côte d'Or, B (Chambre des Comptes) et de Saône et Loire (G, Clergé séculier, Evêché de Chalon, surtout; H, Clergé régulier), de la Bibliothèque Nationale (cartulaire de Maizières).

Remarque : les textes de M. de Chevannes sont en italique.

Histoire des seigneurs d'Allerey :

1.

Entre 1152 et 1200. *Hugues de Palleau ("de Palualdo") donna aux religieux de Maizières (1) le droit de prendre sur ses terres d'en-deçà de la Saône les matériaux de construction qui leur seraient nécessaires. Il leur concède les terres mouvantes de son fief qu'ils auraient acquises ou qu'ils pourraient acquérir.*

La fondation de l'abbaye se situe vers 1152. La donation de Hugues de Palleau est une des premières qui aient été faites en faveur de l'abbaye. Pas de date. Les pièces antérieures à 1200 en comportent très exceptionnellement.

(1) L'abbaye de Maizières se situe à Saint Loup Géanges, à droite de la route de Demigny, entre Saint Loup et le hameau de la Forge.

2.

Entre 1152 et 1200. *Par un autre acte, **Hugues de Palleau** donne à Maizières le droit de pâturage sur toutes ses terres, confirme ses donations précédentes, exempte les moines de tout péage. Sa femme, Andrée, les exempte aussi de péage sur ses terres de Navilly et de Chazelles (2).*

(2) Port et péage sur la Saône, commune de Mont les Seurre.

3.

1188. Hugues Neals ("NEELLUS"), *perclus d'infirmités (3), donne à l'abbaye de Maizières, après partage avec son frère, tout ce qui lui appartenait, notamment ses rentes (cens et coutumes d'Allerey.)*

Hugues Neals sera nourri et logé en l'abbaye. Ce "particulier" de l'Inventaire, ne saurait être confondu d'emblée avec Hugues de Palleau, mais possesseur de droits féodaux importants en des lieux divers, il devait être d'une condition sociale élevée. Vers la même époque un Artaud Neals se retire à Maizières après y avoir fait de larges donations.

(3) Le document original en latin a été traduit par « atteint de la lèpre »

4.

1190. Estrangia dame de Palleau *s'engage à soutenir, de son pouvoir et de ses conseils, les moines de Maizières en ce qui a trait à leurs possessions à Allerey.*

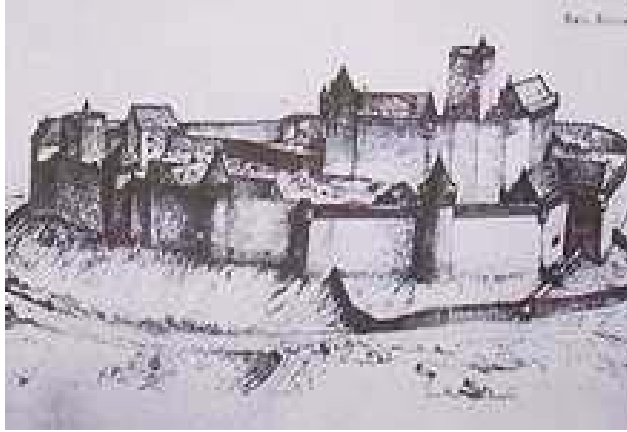
5.

1211. Robert évêque de Chalon *atteste que **Pierre sire de Palleau** confirme les dons faits à Maizières par son père (Hugues): le pâturage des animaux, la paison des porcs, les matériaux de construction à prendre sur ses terres.*

6.

1221. Pierre sire de Palleau et Eudes sire de Montagu (4) *renoncent à leurs querelles, spécialement à celles relatives aux prétentions de Pierre sur le château de Montagu. Eudes donnera en fief à Pierre ce qu'il possède au Port de Palleau. Comme Messire Pierre de Pouilly (de Poille") prétendait avoir des droits sur ces biens, Eudes de Montagu lui assignera 10 livres de rente en terres.*

(4) La famille de Montaigu était très puissante en Chalonnais. Les ruines du château se dressent sur une colline qui domine le village de Saint Martin sous Montaigu, dans la côte chalonnaise.



Le château de Montaigu au Moyen Age (reconstitution).

7.

Huguette veuve de Damas de Saint Marcel, chevalier, Hugues, Gauvain et Etienne, leur fils, cèdent à l'abbaye de Maizières toute leur part des "coutumes" (5) d'Allerey, indivises avec les Néals (Nauls) et rachetées à ceux-ci moyennant 10 livres dijonnaises.

(5) les droits seigneuriaux que doivent les paysans.

8.

Juin 1234. *Pierre de Palleau et Raymond abbé de Saint Bénigne de Dijon et prieur de Palleau s'accordent sur leurs droits respectifs à Palleau.*

(Il existait à Palleau un très ancien prieuré bénédictin dépendant de l'abbaye de Saint-Bénigne.)

9.

Juillet 1239. *Pierre sire de Palleau, Maréchal de Bourgogne sous le Duc Eudes IV, devant partir pour la Terre Sainte (6), reconnaît tenir en fief de l'évêque de Chalon le village et le château de Palleau, Allerey, Baignant, "Montgrun", les deux Pussey, Gastenay (7), Courcelles (8), "Queville", Hauterive (9), "Chamblans" (10), "Sestrières" (11), "Froideville" (12) et Chevigny (13), en présence de Hugues son fils.*

(6) Premier témoignage des difficultés financières des seigneurs d'Allerey à l'occasion des Croisades et des guerres, et de leur endettement à l'égard des Evêques de Chalon.

(7) Saint Martin en Gâtinois.

(8) Corcelles, hameau de Saint Martin en Gâtinois.

(9) Hameau de Saint Gervais en Vallière, moulin sur la Dheune.

(10) près de Seurre.

(11) Il existe un village de ce nom dans les Alpes italiennes, mais on est bien loin d'Allerey.

(12) Il existe deux villages de ce nom, dans le Jura français et en Suisse.

(13) Chevigny en Vallière.

10.

Juillet 1239. *Guy sire de "Cyanes" (14), chevalier, et sa femme Beatrix, Girard, Robert, Hugues, Alix et Fauquette, leurs enfants, vendent leur part de la dîme (15) d'Allerey à l'abbaye de Maizières moyennant 117 livres dijonnaises, moins six sous huit deniers. Guy de Cyanes, damoiseau, neveu des vendeurs, bénéficiaire de la moitié de cette dîme qu'il tenait en fief d'Eudes sire de Montagu, et Girard curé d'Allerey, approuvent cette vente. Eudes de Montagu y appose son sceau.*

(14) Cyanes doit représenter Sienne, commune de La Charmée, canton de Buxy.

(15) La dîme est un impôt affecté à l'église. Il était courant que des seigneurs s'en approprient le bénéfice.

11.

Septembre 1240. Messire Raynaud de Creteil (16) ("Cristeul"), chevalier, reconnaît que sa mère Elisabeth dame de Creteil avait donné à l'abbaye de Maizières sa part des tailles et des tierces d'Allerey, mouvantes du seigneur du lieu. Dame Adeline sa femme, Messire Hugues de Creteil chevalier et son frère Pons, neveux de Raynaud, donnent leur approbation à cette reconnaissance.

(16) Creteil, commune de Chaudenay, canton de Chagny.

12.

1241. Ameline veuve de Foulques prévôt d'Allerey, Gillette leur fille, cèdent à l'abbaye de Maizières ce qu'elles possèdent d'un meix (17) sis à Allerey, meix que feu Foulques avait reçu de Messire Dalmas de Montagny ("Montaigne"), chevalier, et de ses fils Hugues et Gauvarin, chevaliers, et que Gauvarin avait cédé à l'abbaye pour le repos de l'âme de ses parents, de celles de ses ancêtres et de son frère.

(17) un meix, c'est la propriété paysanne, la maison, la cour, le jardin et les dépendances .

13.

1241. Par un autre acte de même date Gauvarin (de Montagny) déclare que son fils Hugues avait légué à l'abbaye de Maizières un meix situé derrière le château d'Allerey (18) ainsi que la part de ses droits spécifiée à l'acte précédent.

(18) C'est là la première mention du château d'Allerey.

14.

Septembre 1241. Testament de Pierre sire de Palleau, Maréchal de Bourgogne, son fils Hugues étant déjà décédé. Il fait des legs à l'église Saint Vincent de Chalon et au prieuré de Palleau.

15.

Novembre 1241. Alvis, veuve de Hugues de Palleau, Connétable de Bourgogne, fait hommage à l'évêque de Chalon, au Lieu-Dieu sous Vergy (19), avec Durand frère du Maréchal (Pierre) et de Pierre fils du Maréchal (et frère du défunt). L'acte est passé en présence d'Alix duchesse de Bourgogne (Alix de Vergy). Alvis ou Alix, Dame de Palleau, est dite nièce de la duchesse; elle pouvait être née de la Maison de Vergy.

(19) Les ruines du château de Vergy sont encore visibles sur une colline du pays de Nuits Saint Georges. La famille de Vergy était apparentée à celle des ducs de Bourgogne.



Blason des Vergy.

16.

Mai 1243. *Guillaume évêque de Chalon entérine l'accord passé entre Barthélémy abbé de Maizières, Philippe (?) abbesse de Molaise et Girard curé d'Allerey, au sujet des dîmes d'Allerey, qu'ils lèveront par tiers.*

17.

Juin 1244. *Messire Durand de Palleau, chantre d'Autun, et son frère Pierre, confirment à l'abbaye de Maizières la possession d'un bois donné par leur père Pierre à l'abbaye.*

18.

Décembre 1249. *Messire Durand de Palleau ("Paluel") et Pierre (II) damoiseau, son frère, donnent à l'abbaye de Maizières 9 livres 10 sous de rente sur le péage de Chauvort (20) sous Allerey, pour les anniversaires de défunts Pierre (Ier) sire de Palleau, chevalier, père desdits Durand et Pierre (II), ainsi que de Messire Hugues, chevalier, fils de Pierre (Ier) (et frère des donateurs). Marguerite (de Montagu), femme de Pierre (II) approuve cette concession.*

(20) Encore une preuve de l'importance, et cela depuis le Moyen Age, du port de Chauvort, à la fois port marchand et lieu de passage entre la Bourgogne et la Bresse et le Jura.

19.

1er mars 1254 (nouveau style). *Charte de franchises (21) d'Allerey, consentie aux habitants d'Allerey par Pierre sire de Palleau et d'Allerey et par Marguerite de Montagu sa femme.*

Cette charte, si libérale pour l'époque où elle fut concédée, devait, à la veille de la Révolution, être considérée par une partie de l'opinion comme un monument monstrueux de l'oppression féodale. L'avant-dernier seigneur d'Allerey en ayant revendiqué l'application contre la communauté des habitants d'Allerey, obtint gain de cause au Parlement (22). Mais il en amassa de telles rancunes que celles-ci servirent de prétexte à peu près exclusif à la condamnation à mort par le tribunal révolutionnaire de son fils, Auguste Louis Zacharie Espiard (23).

(21) Par cette charte de franchise, Pierre de Palleau donnait un certain nombre de libertés à ses serfs d'Allerey. Voir l'article consacré à la charte de franchises.

(22) Voir l'article consacré à la révision des terriers. Pierre Espiard Humbert, avant dernier seigneur d'Allerey, intente un procès (qu'il gagne) contre les habitants d'Allerey qui refusent en 1736 l'application de la charte de 1254 tombée en désuétude depuis longtemps mais qu'il s'obstine à vouloir appliquer de nouveau.

(23) Voir l'article consacré à l'exécution de Louis Zaccharie Humbert, dernier seigneur d'Allerey.

20.

Juin 1255. *Guillaume sire de Montagu et de Malain donne en fief à Marguerite sa soeur femme de Pierre, dit de Palleau, sire d'Allerey, chevalier, ce qu'il possédait à Villeneuve, paroisse de Gergy. Messire Pierre de Palleau et sa femme lui en ont rendu hommage lige et renoncent à toute autre prétention à ... égard de Guillaume de Montagu.*

21.

Mai 1265: Pierre, sire de Palleau et d'Allerey, reconnaît que l'abbé et le couvent de Maizières lui ont donné pour sa vie durant la jouissance de leur maison d'Ecuelles avec ses dépendances.

22.

Octobre 1265: Pierre, sire de Palleau et d'Allerey, appose son sceau (24) aux conventions entre le Duc de Bourgogne et Hugues de Neublans.

(24) Le sceau équestre de Pierre de Palleau est parvenu jusqu'à nous. Il est conservé aux archives départementales de Saône et Loire. « Le cavalier ... au lion couronné brochant ».

23.

Octobre 1275: Durand, sire de Palleau (25) et chantre d'Autun, pour acquitter les dettes de feu Pierre de Palleau, chevalier, son frère, vend à Guillaume évêque de Chalon le château de Palleau et ses dépendances à Palleau, à Saint Martin en Gâtinois, à Saint Loup (etc.), moyennant 1200 livres viennoises.

(25) On a vu (pièce 17) que dès 1249 Durand de Palleau avait embrassé l'état ecclésiastique. Son sceau, le représentant sous une arcature très simple, revêtu d'une chape et tenant le bâton cantoral insigne de sa dignité, nous a été conservé, appendu à un acte de novembre 1261, par lequel il vend au Duc de Bourgogne divers biens situés en Autunois. La même liasse G47 contient des lettres de Simon de Mailly, de Jean de Mailly, de Béatrix de Palleau veuve de ce dernier, confirmant certaines clauses de l'acte de vente ci-dessus. L'inventaire imprimé n'en précise pas les dates.

24.

1273: Durand de Palleau, chantre d'Autun, engage les revenus qu'il possède au village de Chaublanc (26), mouvant du fief de l'évêque de Chalon, pour caution d'une somme de 420 livres tournois qu'il doit à Jean de Montagny, bourgeois de Beaune, étant convenu que l'Evêque pourra acquérir lesdits droits en remboursant la somme.

(26) Hameau de Saint Gervais en Vallière.

25.

Novembre 1288: Jean, chevalier, sire de Mailly (27) et d'Allerey, Marie (27) sa femme, Simon et Jean damoiseaux leurs fils, Isabelle et Béatrix, filles de Marie et de feu Pierre, chevalier, sire de Palleau, et épouses des dits Simon et Jean, déclarent que plusieurs

habitants d'Allerey, de Pussey et du Port de Chauvort doivent des rentes à l'abbaye de Maizières. Ces débiteurs devront désormais acquitter leurs redevances en avoine au moyen d'un boisseau (28) nouvellement confectionné et portant les armoiries des Mailly, trois maillets inclinés à dextre.



Blason des Mailly.

(27) Le sceau de Marie dame d'Allerey représente une dame tenant une fleur de lys. Le sceau de Jean de Mailly son mari est aussi attenant et bien conservé, représentant un cavalier, l'écu et la housse aux armes: trois maillets. Le nom de famille de cette dernière n'est pas connu, mais nous apprenons que Marie était veuve en premières noces de Pierre de Palleau. Jean de Mailly l'était lui-même de Yolande de Champlitte et les deux fils paraissant issus de ce premier mariage, Simon et Jean de Mailly, épousèrent Isabelle et Béatrix de Palleau filles de Pierre de Palleau et de Marie. La succession Palleau/Mailly est bien une succession familiale. J'ajoute que « les Mailly » est une commune de la vallée de la Saône située entre Saint Jean de Losne et Auxonne.

(28) Un boisseau est une mesure à blé d'environ 12,5 litres.

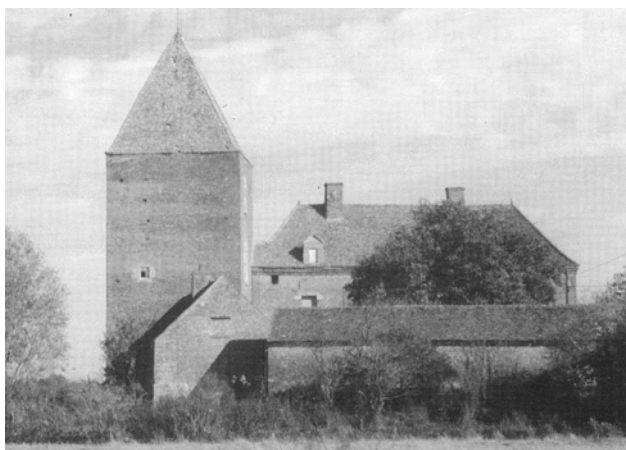
26.

Vers 1295: Robert Damas (29), chevalier, sire de Marcilly, déclare que 21 meix qu'il a acquis de Jean de Vauvry (30) dans la paroisse d'Allerey, relèvent en fief de l'Evêché de Chalon et qu'il en fait foi et hommage à l'évêque Guillaume (31).

(29) Robert Damas fut inhumé à l'abbaye de La Ferté sur Grosne en avril 1301.

(30) Vauvry est un hameau de Ciel. La tour des seigneurs de Vauvry est aujourd'hui un des rares vestiges féodaux du canton de Verdun.

(31) Guillaume fut évêque de 1294 à 1302.



La tour de Vaulvry (commune de Ciel).

27.

Juin 1301: Guillaume Evêque de Chalon, transfère en l'église d'Allerey les trois canonicats (32) fondés en celle de Saint Martin en Gâtinois par feu Pierre sire de Palleau et d'Allerey, en considération, notamment, de ce que le fondateur, Isabelle sa fille, Geoffroy de Mailly archidiacre de Beaune, sont inhumés dans l'église d'Allerey.

(32) Fonction ecclésiastique tenue par un chanoine.

28.

Décembre 1309: Marie, Dame de Mailly et d'Allerey, affranchit la personne et les biens de Fouquet, de Pussey, du consentement de Jean de Mailly époux de Béatrix (de Palleau) fille de Marie, de Guillaume fils de feu Simon de Mailly (frère défunt dudit Jean de Mailly) et d'Isabelle (de Palleau) fille de Marie défunte, de Jeanne fille desdits Simon et Isabelle et femme de Jean de Saint-Privé damoiseau, de Hugues et d'Isabelle, frère et soeur de Guillaume et de Jeanne.

29.

17 mai 1311: Guillemette d'Allerey veuve de Guillaume de Sercey (33), et ses filles Jeanne et Jacquette, empruntent 50 livres de petits tournois à Robert évêque de Chalon, garanties par 20 sous tournois de rente sur le péage du Port de Chauvort, sur six meix d'hommes à Chaublanc paroisse de Saint Gervais en Vallière, sur un pré et sur une terre à Chevigny.

(33) Cercy ?: hameau de Saint Gervais en Vallière.

30.

21 mai 1311. Hugues de Mailly (34), damoiseau, fils de feu Simon de Mailly, emprunte à l'Evêque de Chalon cent livres de bons tournois gagés sur la huitième partie lui appartenant de la terre d'Allerey et lieux voisins par indivis.

(34) Hugues ou Huguenin de Mailly serait un fils de Jean II de Mailly et de Béatrix de Palleau.

31.

Septembre 1312: Beatrix fille de Pierre de Palleau et son mari **Jean de Mailly**, Dame et seigneur d'Allerey en partie, confirment l'affranchissement d'Allerey.

32.

1313, mardi après les Rameaux: Guillaume de Mailly, damoiseau, fils de défunts Simon de Mailly chevalier et d'Isabelle (de Palleau) sa femme, Isabelle de Mailly soeur de

Guillaume, cèdent à Robert évêque de Chalon tout ce qui leur provient de la succession de leur mère à Allerey, ainsi qu'aux deux Pussey.

33.

Juin 1313: Jeanne de Mailly fille de défunts Simon de Mailly et d'Isabeau sa femme, veuve de Jean de Berzé et épouse en secondes noces de Jean de Saint-Privé damoiseau, cède à Robert évêque de Chalon ce qui lui vient de la succession de sa mère à Allerey et aux deux Pussey, soit le huitième de la terre.

34.

1314, jeudi de la Toussaint: Beatrix de Palleau, Dame d'Ecuelles, veuve de Jean de Mailly chevalier, remet à Robert Evêque de Chalon ses biens sis aux deux Pussey, le péage du Port de Chauvort, des moulins neufs (35) situés entre les Pussey et le Port de Chauvort, l'étang situé entre deux autres étangs lui appartenant, avec la "rêpe" de bois au dessus et la forêt appelée "li age de Vandaine", en gage d'un emprunt de 800 livres tournois.

(35) Le Moulin Neuf, sur la Dheune.



Le Moulin Neuf sur la Dheune, à Pussey.

35.

Novembre 1314, samedi avant la Saint Martin d'hiver: **Hugues de Mailly** damoiseau fils de défunt Simon de Mailly et Isabeau sa femme, vend à Robert, Evêque de Chalon le huitième par indivis de la terre d'Allerey, deux Pussey, Chevigny, Port de Palleau, Port de Chauvort, provenant de la succession de Marie Dame de Mailly et d'Allerey, moyennant 850 livres dijonnaises, les 5 valant 4 livres tournois.

36.

Avant 1315: Guillaume de Mailly écuyer sire de Champsu (36), emprunte 800 livres dijonnaises à Robert Evêque de Chalon. Il hypothèque pour ce le quart de la terre d'Allerey, des deux Pussey, du Port de Palleau et de Chevigny, dont l'Evêque aura la jouissance jusqu'au remboursement du prêt.

(36) Champseuil : hameau de Saint Gervais en Vallière.

37.

Mars 1319: Huguenin damoiseau sire d'Allerey, Guy cleric son frère, fils de feu Jean de Mailly chevalier et de Beatrix (de Palleau), confirment la charte de franchises d'Allerey de 1254 et son approbation de 1312.

38.

1319: *Hugues de Mailly* damoiseau sire d'Allerey déclare que, ayant prétendu que la mesure servant à jauger les avoines de redevances dues par les habitants d'Allerey à l'abbaye de Maizières était trop grande, les moines avaient répliqué que cette mesure était elle-même instituée selon les lettres de défunt Jean de Mailly et Marie sa femme. Il admet que cette mesure est juste et légitime.

39.

Juin 1321 et septembre 1322: *Huguenin de Mailly*, damoiseau, Robert, Guy et Simon de Mailly, ses frères, enfants de feu Jean de Mailly chevalier mettent fin à l'indivision qui existait entre eux et Berthaud évêque de Chalon à Allerey et lieux voisins. Ils s'engagent à ne construire aucun moulin nouveau sur la Saône. Il est rappelé que Hugues de Mailly sire de Chaublanc a le droit de racheter la partie de la terre d'Allerey que Huguenin avait vendue à l'évêque de Chalon feu Robert de Disyse. L'Evêque restera en possession des parties achetées à Guillemette Dame d'Allerey et à Hugues de Louaise chanoine de Chalon et qui étaient communs de fief entre l'Evêque et feu Beatrix Dame d'Allerey mère des contractants.

40.

Octobre 1323: *Hugues de Mailly* damoiseau sire d'Allerey, échange ses tierces de Saint Martin en Gâtinois contre celles que possédait l'abbaye de Maizières à Allerey, à Pussey et au Port de Chauvort.

41.

1324: Le notaire de Gergy, Simon, certifie avoir lu au testament de feu *Hugues de Mailly* sire d'Allerey damoiseau, que le défunt avait légué à l'abbaye de Maizières 10 sous tournois de rente assignés sur 50 sous de rente en terres acquises par lui à Allerey sur cette abbaye.

42.

23 octobre 1325: *Guy de Mailly* chanoine de Verdun engage à Berthaud Evêque de Chalon son four banal (37) d'Allerey, le Bois du Four (37) et d'autres terres, moyennant un prêt de 200 livres de bons petits tournois. Il est rappelé que feu Hugues de Mailly Damoiseau sire d'Allerey, frère de Guy, possédait 10 sous de rente sur le four en question, rente que Guy garantit à l'Evêque sur sa part de la "messerie" (38) d'Allerey.

(37) Le four banal appartient au seigneur ; il est mis à la disposition des habitants qui lui paient bien entendu une redevance. Le bois du Four, qui existe encore sur la gauche de la route de Beaune quand on quitte le village, était affecté à la fourniture du bois nécessaire au fonctionnement du four.

(38) l'argent du casuel, les quêtes, faites au cours des messes.

43.

(1311?): *Guillaume et Simon de Mailly* écuyers, Isabelle et Jeanne de Mailly leurs soeurs, déclarent avoir engagé leurs parts respectives de Chevigny et du Port de Palleau pour gager des prêts à eux consentis par l'Evêque de Chalon.

44.

(Avant 1322?): *Huguette de Mailly*, fille de Hugues et soeur de Pierre, reconnaît devoir 120 florins d'or à l'Evêque de Chalon, pour caution desquels elle lui cède la jouissance du quart de la terre de Chaublanc.

45.

(?) : **Guillaume de Mailly**, écuyer, reconnaissant devoir 120 livres tournois, plus 60 autres, à l'Evêque de Chalon, lui donne en gage sa terre de Sondebois.

46.

(1312?): **Beatrix fille de Pierre de Palleau** chevalier, femme de **Jean de Mailly** chevalier, dame d'Ecuelles, reconnaît avoir reçu en prêt de l'Evêque de Chalon 500 livres tournois, pour lesquelles elle engage tous ses biens aux deux Pussey, avec le péage du Port de Chauvort, des moulins entre Pussey et le Port de Chauvort, un étang. Un autre prêt, de 300 livres, lui est en outre consenti.

47.

(Vers 1320?): **Simon de Mailly** écuyer ayant emprunté 90 livres tournois à l'Evêque de Chalon, hypothèque entre autres immeubles un pré à Saint Martin en Gâtinois.

48.

(Vers 1315?): **Guy de Mailly** (39) chanoine d'Autun reconnaissant devoir 48 livres 6 sous à l'Evêque de Chalon, lui cède en paiement un pré à Saint Martin en Gâtinois.
(39) **Guy de Mailly** est cité comme chanoine d'Autun au cartulaire de cette église en 1336. Il devint ensuite doyen du chapitre et est cité comme tel en 1344.

49.

(Environ 1316-1332): **Hugues de Mailly** écuyer, déclare qu'il tient en fief de l'Evêque de Chalon le village de Chaublanc, paroisse de Saint Gervais.

50.

(Environ 1345): **Pierre de Mailly** fils de **Hugues**, déclare tenir en fief de l'Evêque de Chalon le village de Chaublanc.

51.

1375, samedi après la Pentecôte (10 juin): **Jean de Nanton** (40), chevalier, sire de Ruffey, s'accorde avec l'Evêque de Chalon au sujet d'emprunts jadis contractés par ses "parents" **Robert**, **Guy** et **Simon de Mailly**, ainsi que par **Guy de Mailly** son oncle, chanoine de Verdun, gagés sur les terres d'Allerey et de Neuvelle.

(40) La famille de Nanton fait ici pour la première fois son apparition dans la liste des seigneurs d'Allerey. Puisque **Jean de Nanton** déclare que les **Mailly** étaient ses "parents", que **Guy de Mailly**, le chanoine de Verdun en 1325 était son propre oncle, il semble que sa mère devait elle-même être une **Mailly**.

52.

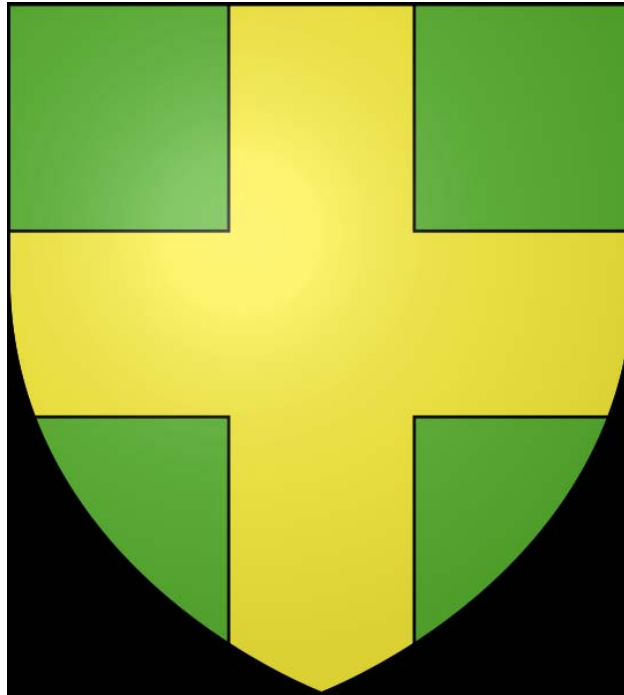
2 mars 1396 nouveau style: Noble **Guillaume de Nanton** écuyer seigneur de Ruffey et d'Allerey, reçoit aveu et dénombrement du fief tenu à Allerey par **Pierre de Château-Renaud** écuyer (41).

(41) L'ancien fief de Château-Renaud est encore connu sous ce nom dans Allerey. Il occupait approximativement l'emplacement de l'école primaire **Frédéric Leblanc**.

53.

(Vers 1400): *Après le décès de **Guillaume de Nanton** écuyer seigneur d'Allerey, Nouvelle et Corcelles, l'Evêque de Chalon **Olivier de Matreuil** (42) saisit les terres ayant appartenu au défunt, pour défaut de foi et d'hommage.*

(42) L'épiscopat d'Olivier de Matreuil dura de 1395 à 1405. L'incident, qui peut être daté approximativement, se termina sans doute, comme de coutume, par le paiement d'une indemnité par les héritiers de Guillaume de Nanton.



Armoiries des Nanton.

54.

Vers 1400: Hardouin de Nanton. *Nous ne savons si ce personnage fut effectivement seigneur d'Allerey, ni quel lien le rattachait à ses prédécesseurs du même nom. Mais il est désigné comme le père de Jeanne de Nanton, dame d'Allerey, femme de Jean de Lugny.*

55.

1434: Jeanne de Nanton épousa **Jean de Lugny**. *Elle était sans doute veuve en 1434, puisque cette année-là elle protesta, le 13 mai, en son seul nom, contre les empiétements commis à Allerey par les officiers de l'Evêque de Chalon.*

Jeanne de Nanton et Jean de Lugny laissèrent entre autres enfants Jacques de Lugny qui leur succéda dans la seigneurie d'Allerey.

56.

Jacques de Lugny, fils de Jean et de Jeanne de Nanton, seigneur d'Allerey, épousa **Catherine de Dyo** le 27 juin 1431.

C'est au nom de cette dernière, "Noble et puissante Dame Katherine de Dyo, dame de Lugny, Ruffey et Allerey, et de toute la terre dudit Allerey, de son droit, demène et seigneurie", que fut établi, à partir de 1455 date des premières reconnaissances obtenues des tenanciers, le premier des terriers (43) conservés à Allerey. Catherine de Dyo était alors certainement veuve et possédait Allerey à titre de douaire (44), puisque, d'une part, c'est à son seul nom et non à celui de ses enfants que le registre est dressé, et que d'autre part une reconnaissance de biens à Beaune et à Pommard souscrite le 14 novembre 1455 spécifie que le déclarant tenait ses biens "du consentement de feu Messire Jacques de Lugny".

(43) le terrier est au Moyen Age, le registre des propriétés seigneuriales et des droits y afférant. Voir plus loin l'article sur les terriers d'Allerey.

(44) la portion des biens que le mari réserve à son épouse dans le cas où celle-ci lui survivrait.

57.

Claude de Lugny, dont on a vu l'ascendance, devint seigneur d'Allerey avant 1485. Il épousa Alix de la Baume. Ce "puissant seigneur", outre ses possessions dans les régions de Beaune et de Chalon, tenait encore fiefs en Mâconnais et en Avallonnais. Après la mort de Charles le Téméraire, 1477, il adhéra au parti de Louis XI. Cette conduite lui valut sans doute d'acquérir la seigneurie d'Hauterive "à luy advenu(e) a cause de Messire de Tholonjon de la Bastye". Antoine de Tholonjon, seigneur de la Bastie, était un capitaine bourguignon renommé, qui devint un farouche résistant à l'occupation française et ne fut amnistié qu'au traité de Francfort, 22 juillet 1489.

Son passage à Allerey est surtout marqué par les trois terriers qui y sont conservés: le premier, celui de 1455-1485, auquel nous avons déjà relevé sa participation; le second, celui de 1509 pour Allerey et lieux voisins; le troisième, pour Hauterive.

Claude de Lugny ne vit pas achever la rédaction du terrier d'Hauterive commencée en son nom, puisque, dès le 12 août 1509, Jean de Lugny, seul enfant de Claude et d'Alix de La Baume, est qualifié de seigneur d'Allerey et d'Ecuelles, chambellan du Roi, son Bailli et Maître des Foires de Chalon.



Les armes des Lugny.

58.

Jean de Lugny, quatrième seigneur d'Allerey de la Maison de Lugny, ne laissa pas, à notre connaissance, de traces notables à Allerey. Sa femme était Catherine de Beauffremont. Leur fils Philibert lui succéda à Allerey.

59.

Philibert de Lugny, seigneur de Ruffey (45), d'Allerey et d'Ecuelles, épouse par contrat du 11 octobre 1513 Catherine de Saint-Trivier. Leurs trois enfants, Edme, Anne et Philiberte de Lugny, paraissent avoir successivement possédé Allerey.

(45) Le château des Ruffey est situé près de Sennecey le Grand.



Le château de Ruffey.

60.

Edme de Lugny, seigneur d'Allerey, décéda sans alliance ni postérité.

61.

Anne de Lugny, dame de Saint-Trivier, d'Allerey, Ruffey et Ecuelles, fut mariée par contrat du 10 août 1540 à Charles de la Chambre, qualifié seigneur de Montfort, Tramelay et Verdun-sur-Saône.

62.

Philiberte de Lugny épousa **Claude de Cusance** (46), seigneur de Belvoir (47), d'une illustre famille de Franche-Comté, la dernière qui ait possédé Allerey par succession directe du XII^{ème} au XVII^{ème} siècles. On ne sait pas si Philiberte de Lugny et Claude de Cusance furent effectivement seigneur et dame d'Allerey, mais c'est d'eux évidemment que le suivant tenait ses droits.

(46) Cusance est une commune du canton de Baume les Dames dans le Doubs.

(47) Le château de Belvoir est situé l'arrondissement de Montbéliard, dans le Doubs.



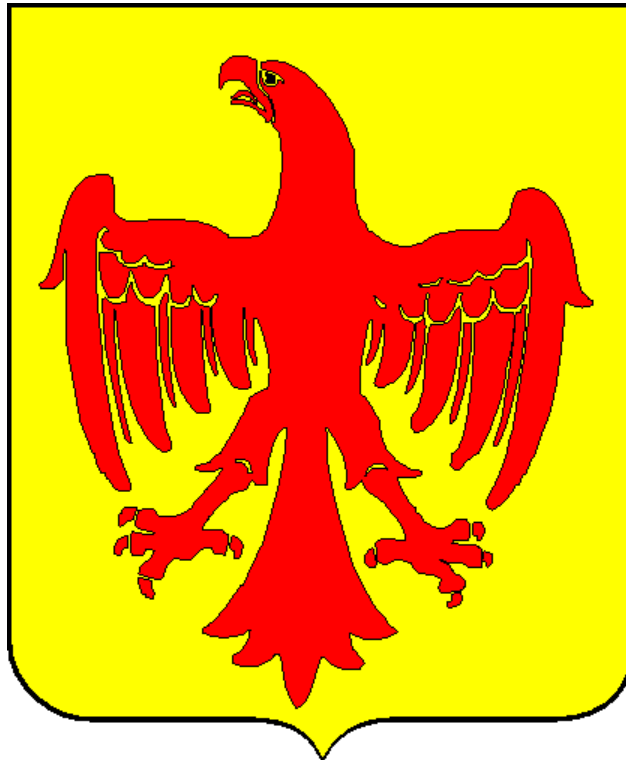
Le château de Belvoir (Doubs).

63.

Ermenfroi de Cusance. Son prénom bizarre était de tradition dans la famille, laquelle prétendait remonter à un saint Ermenfroi. Baron de Darcey, Allerey et autres lieux, il est connu par quelques actes d'administration à Allerey. L'un d'eux est daté du 29 mars 1589. Un autre, le plus important d'ailleurs, est celui par lequel il s'accorda avec les habitants d'Allerey au sujet de leurs droits et devoirs réciproques, le 9 juillet 1589.

64.

Décédé avant 1622, **Ermenfroi de Cusance** laissait pour héritiers deux frères, Claude-François-Ermenfroi de Cusance, baron de Saint-Julien, marié à Dèle de Rye baronne de Beauvais, Jean-Baptiste de Cusance abbé de Bellevaux, et sans doute des neveux. Ses héritiers mirent alors en vente la terre d'Allerey et ses dépendances.



Armoirie des Cusance.

65.

La terre d'Allerey fut acquise par acte du 23 février 1623, moyennant 30 000 livres, par Messire **Roger de Bellegarde** (48), duc et pair, Grand Ecuyer de France. Ce fut par lettre de septembre 1619 que Roger de Saint-Lari, seigneur de Bellegarde, fit ériger sous ce dernier nom la terre de Seurre en duché-pairie et la ville porta ensuite assez longtemps ce nom.

Cependant le duc ne conserva guère longtemps Allerey, car l'ayant rapidement cédé à Louis de Thiard seigneur de Bragny, tous deux renoncèrent le 21 janvier 1625, à leur acquisition, en faveur de Jean-Baptiste de Cusance abbé de Bellevaux (49) et de Ermenfroi-François d'Oiselay (50), baron dudit lieu, usant de leur droit de "retrait lignager" (priorité d'acquisition par de proches parents).

(48) Le Duché-Pairie de Bellegarde est érigé en 1619 à partir du Marquisat de Seurre.

(49) Il existe une localité du nom de Bellevaux en Haute Savoie.

(50) Oiselay est une localité de Haute Saône. La famille d'Oiselay possédait le château d'Oricourt (Haute Saône).

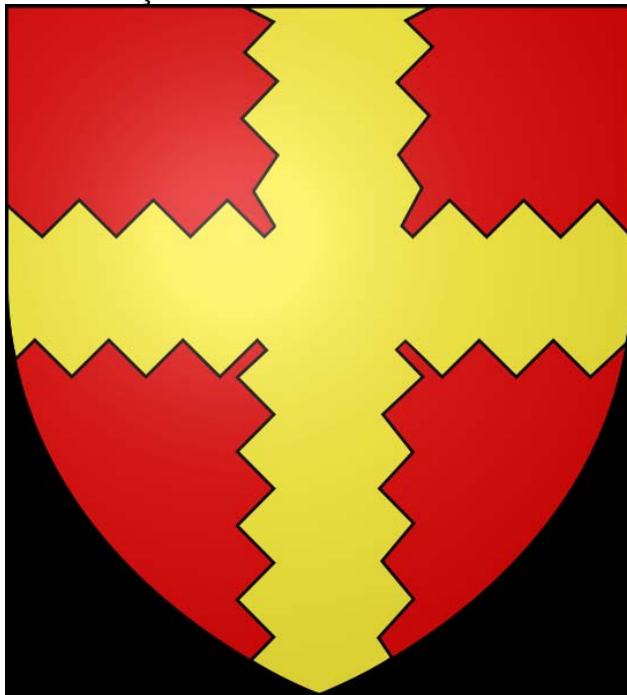


Le château d'Oricourt, propriété de la famille d'Oiselay.

66.

*Ce n'était d'ailleurs que pour revendre immédiatement leur bien, le 26 janvier 1626, que les précédents avaient revendiqué leur droit. Le nouvel acquéreur était Messire **Balthazar de Gadagne d'Hostun**, marquis de La Baume et comte de Verdun, au prix de 47 000 livres.*

Balthazar d'Hostun, substitué par testament aux nom et armes des Gadagne, avait épousé par contrat du 18 juin 1613 Françoise de Tournon.



Le blason des Hostun de Gadagne.

67.

***Roger d'Hostun**, fils des précédents, pourvu de dignités nombreuses, testa le 26 février 1692. Marié par contrat du 17 mai 1648 à Catherine de Bonne d'Auriac, il vendit le 9 septembre 1658 la terre d'Allerey à Messire Denis Languet, conseiller du Roi et son Procureur Général en Bourgogne, pour le prix de 75 000 livres tournois et 100 louis d'or d'étrennes.*

68.

Denis Languet, nouvel acquéreur, procureur au Parlement de Dijon, châtelain de Rochefort (51), baron de Saffres (52), Gergy, Allerey, seigneur de divers lieux, épousa par contrat du 12 août 1661 Marie Robelin dont il laissa plusieurs enfants. Il confirma les anciennes franchises d'Allerey le 14 septembre 1676. Il mourut le 20 août 1680.



Le château de Rochefort dont Denis Languet fut le châtelain, situé sur la commune d'Asnières en Montagne, dans le nord de la Côte d'Or.

Dès avant 1679, il avait vendu Allerey au suivant, mais nous n'avons pas retrouvé la date et les conditions précises de l'acte.

(51) Le château de Rochefort, alors propriété des Languet, est situé sur la commune d'Asnières en Montagne, dans le nord de la Côte d'Or.

(52) Saffres est une commune de Côte d'Or située près de Vitteaux.

69.

Jean-Louis Trocut, seigneur d'Argis (53) et de Ferrières (54), maître ordinaire à la Chambre des Comptes de Bourgogne, époux de Claude, ou Claudine, Humbert, était seigneur d'Allerey en 1679, où, après de retentissantes discussions avec son curé, Claude Le Bault (55), le Parlement de Dijon (8 août), le bailliage de l'Evêché de Chalon (13 septembre), finirent par les mettre pour quelque temps d'accord. Jean-Louis Trocut racheta, le 4 juillet 1687, le fief de Châteaurenaud (56) à Allerey. Il affranchit de la mainmorte (57) ses sujets de Neuville (58) le 2 juin et ceux de Saint-Gervais le 4 juin 1685. Il mourut le 28 août 1687 et fut inhumé à Saint-Etienne de Dijon, ne laissant pas d'enfants de sa femme Claude Humbert.

Claude Humbert fit un testament, antérieur à 1702 par lequel elle laissait une partie de ses biens, dont la terre d'Allerey, à l'un de ses cousins, Messire Jacques-Auguste Espiard.

(53) Argis est une localité de l'Ain dans la vallée de l'Albarine.

(54) Il existe un grand nombre de Ferrières en France.

(55) Claude Lebault « le Jeune » (1623-1714) fut curé d'Allerey de 1652 à 1685. Il est le neveu de Claude Lebault « l'Ancien » (1585-1662) à qui il succéda à la cure d'Allerey et l'oncle de Jean Lebault, curé d'Allerey de 1714 à 1754, qui lui succéda et fit reconstruire l'église de 1714 à 1716 et de Claude Lebault, peintre ordinaire de Louis XIV, (1665-1726), auteur des peintures de l'église. Voir l'article consacré à Claude Lebault, le peintre. En ce qui concerne les démêlés du curé Lebault avec son seigneur Trocut, voir l'article d'Antonin Guillot « L'agneau devenu loup », « Trois Rivières » n°57 /2001.

(56) Le fief de Châteaurenaud se situait approximativement à l'emplacement de l'école primaire Frédéric Leblanc.

(57) Le droit de mainmorte était au Moyen Age le droit du seigneur de disposer des biens de ses serfs à la mort de ceux-ci.

(58) hameau de Saint Martin en Gâtinois.

70.

Jacques-Auguste Espiard, seigneur de Vernot et de Varennes (59), devint doyen du Parlement de Dijon, mourut en cette ville le 16 mai 1722 et y fut inhumé en l'église Saint-Etienne. En 1666, il avait épousé Anne Mochot.

Aux termes du testament de Claude Humbert il devait remettre intégralement la succession à l'un de ses fils, à charge pour celui-ci de relever les nom et armes d'Humbert.

Après la mort de Jacques-Auguste Espiard et d'après discussions entre les héritiers, ceux-ci finirent par s'entendre, les 23 mars et 8 avril 1724, sur l'attribution d'Allerey, notamment, au suivant :

(59) Son ancêtre Jacques Vernot (1622-1671) fut anobli par la reine Anne d'Autriche, mère de Louis XIV. Il épousa en 1642 Françoise Varennes. Vernot est une localité de Côte d'Or.



Les armes des Espiard.

71.

Pierre Espiard-Humbert, fils des précédents. Il avait été capitaine au Régiment de Bourbon-Cavalerie et était chevalier de Saint-Louis. Pour satisfaire à la désignation de son père et aux conditions du testament de Claude Humbert il dut entrer dans la magistrature et obtenir, le 3 juillet 1722, une charge de Conseiller au Parlement de Dijon. Il épousa, en janvier 1731, Anne-Marie Bauyn (60). Son décès est du 29 octobre 1766.

Ce fut lui qui, le 5 mai 1736, obtint du Parlement de Besançon (61) un arrêt contre les habitants d'Allerey, lesquels refusaient de passer les reconnaissances nécessaires à la confection d'un nouveau terrier.

(Pierre Espiard-Humbert est aussi à l'origine de la construction du château moderne d'Allerey.)

(60) A propos de l'épouse de Pierre Espiard Humbert, lire plus loin l'article « L'infortune de Pierre Espiard ». Lire également la description qu'elle fait du château médiéval, peu avant la construction du château moderne en 1724.

(61) Lire plus loin l'article « Une des causes de la Révolution : la révision des terriers ».

72.

Auguste-Louis-Zacharie Espiard-Humbert, dernier baron d'Allerey, fils de Pierre et d'Anne-Marie Bauyn, celle-ci inhumée à Saint-Jean-Baptiste de Dijon le 19 novembre 1790, eut avec sa mère d'âpres démêlés à l'occasion de la succession paternelle. La date de sa naissance est du 28 juin 1732. Il fut pourvu d'un office de conseiller laïque au Parlement de Dijon, sur la résignation de son père, avec dispense d'âge, par lettres du 20 décembre 1751 (62).

Il fut décapité à Paris le 20 avril 1794 (63).

Il ne resta pas sans alliance. Il avait épousé Charlotte-Lucie Chappeaut, dame du fief de la Cour-Boissia à Saint-Loup de la Salle, soeur de Jeanne-Fortunée marquise de Masson d'Autume. Zacharie Espiard et sa femme en rendirent hommage à l'Evêque de Chalon le 12 décembre 1778. Ils le vendirent le 11 janvier 1781, à Guillaume Sousselier, écuyer.

La soeur du baron d'Allerey, Bonnaventure-Marie-Simonne Espiard, avait épousé Pierre-Joseph-Désiré de Richardot, le dernier des Présidents du Parlement de Dole. Devenue "la citoyenne Richardot", elle revendiqua et obtint la restitution des biens du condamné.

(62) Lire à ce propos la description qu'elle fait du château médiéval en ruine avant la construction du château actuel en 1724.

(63) Lire plus loin l'article consacré à l'exécution du dernier seigneur d'Allerey.

73.

Ce dernier numéro servira de conclusion sommaire. Les Archives de Saône et Loire conservent (F 1257), une "lettre relative à la transmission du château d' Allerey des Espiard aux Richardot, des Richardot aux de Menthon, des de Menthon aux de Maistre, le 30 avril 1896".

**Jean-Paul DICONNE,
d'après les documents de M. de CHEVANNES
datés du 11 juillet 1952.**